

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAC 397 Subvention (4.500 euros) et convention avec l'association Musique Jeune Public (9e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention portant sur l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Musique Jeune Public ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 4.500 euros est attribuée à l'association Musique Jeune Public, 31 rue Gabrielle 75018 Paris pour la réalisation d'une série de podcasts qui accompagneront l'inauguration de la plaque commémorative du Bal Tabarin au 36, rue Victor-Massé dans le 9e arrondissement de Paris. 2021_11670/ 27501

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Musique Jeune Public une convention relative à l'attribution de cette subvention d'équipement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 ou des exercices suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO